**Concours d’affiches pour l’église Saint Memmie.**

**« Affiche ton église !»**

**Objet du concours**

La commune de Courtisols souhaite relancer un appel aux dons pour la phase finale des travaux de l’église Saint Memmie. L’affiche sélectionnée visera donc à promouvoir l’église et la collecte de fonds pour sa rénovation.

**Lieu, date** **et horaires**

Le concours « Affiche ton église » aura lieu du jeudi 23 juin 2022, 18h au samedi 3 septembre 2022 à 12h à Courtisols (51460).

**Organisateurs**

Le concours est organisé par la Commune de Courtisols.

**Participants**

Le concours est ouvert à toutes les dessinatrices et tous les dessinateurs, photographes, graphistes, illustrateurs, affichistes professionnels ou non.

**Format**

Affiche papier A3 (297mm x 420mm) format portrait. L’affiche (**au format PDF**) sera envoyée par mail à la mairie de Courtisols ou déposée à l’accueil sous forme physique sur papier de qualité, encollée sur support rigide en précisant votre nom, adresse mail et / ou numéro de contact.

**Sélection et recommandations.**

Affiche avec texte ou slogan, 1 ou 2 projets de création personnelle inédite par affiche. Les dessins injurieux ou à caractère racistes, antisémites, d’incitation à la haine ou tombant sous le coup de la loi seront écartés.

**Concours et déroulement**

La commune exposera tous les projets reçus lors de la journée du patrimoine le 17 septembre 2022, un jury se réunira entre le 5 septembre et le 16 septembre afin de choisir l’affiche lauréate qui sera divulguée le 17 septembre.

Composition du jury : un membre de l’AG2R, Mme Chosroes Carole adjointe au maire, un membre de la fondation du patrimoine, M. Gérard Colsenet, un précédent donateur tiré au sort, Mme Giboulot Corinne, M. Huber Thibault, Don Jérôme, M. Hubert Arrouart , une voix est donnée aux votes du public via l’application Illiwap.

**Le prix** : un chèque-cadeau d’un montant de 100 euros pour des achats culturels qui sera remis au vainqueur le 17 septembre.

**A noter**

Les participants resteront propriétaires de leurs œuvres. La participation au concours entraine la cession gratuite des droits d’auteur pour les besoins de la communication du concours, des résultats et de la campagne de dons (exposition, presse, site internet) à l’exclusion de toute utilisation commerciale.